Saleilles	**Arrêté n° 125-T/2026** **Nomenclature :** 6.1 – Police Municipale **Objet :** Autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie à l'Association Electropical record – A l'occasion d'une manifestation musicale du samedi 14 novembre au dimanche 15 novembre 2026.

Le Maire de la Commune de **SALEILLES**,

VU les articles L. 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L3321-1 du Code de la santé publique,

VU l'ordonnance n° 2015-1682 du 17 décembre 2015 simplifiant la réglementation des débits de boissons à partir du 1er janvier 2016,

VU l'article 12 de l'ordonnance précitée supprimant la licence de 2ème catégorie qui fusionne avec la licence de 3ème catégorie,

VU la demande de Monsieur Cyril BLAISSA, Président de l'association Electropical record tendant à organiser une manifestation musicale, du samedi 09 mai au dimanche 10 mai 2026,

CONSIDERANT qu'il convient de tenir une buvette pour le bon fonctionnement de cette manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association Electropical record, représenté par son Président Monsieur Cyril BLAISSA est autorisé à ouvrir un débit de boissons de 3ème catégorie du samedi 14 novembre au dimanche 15 novembre 2026, à la Finca del Sol, sis au 5 impasse du Conflent - 66280 Saleilles à l'occasion d'une manifestation musicale, à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions légales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cabestany sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saleilles, le 10 novembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE SALEILLES RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 66280

Jordi DELCLOS

Publication le : 10 NOV. 2026